



DÉPARTEMENT  
DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 11  
Nombre de pouvoirs : 2  
Membres votants : 13

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2024

Le treize mai deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 7 mai 2024

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Carole ANDRIES, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Hubert COLLAVET

Absents : Christine CAVARRETTA (donne pouvoir à Lucie HARREAU), Pascal PERRIER (donne pouvoir à Hervé ALOTTO), Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Benoît ROSSIGNOL

### DEL2024\_033 : Régie de recette - Modification des tarifs de la régie « produits divers »

Il est proposé de créer de nouveaux tarifs relatifs à la régie « produits divers » de la commune.

#### LOCATION DE SALLES WEEK-END

##### GYMNASÉ DE L'ESPACE DES 4 VENTS

###### Gymnase avec cuisine

- Champagnards.es - période estivale (du 1<sup>er</sup> avril au 15 octobre) 400,00 €
- Champagnards.es - période hivernale (du 15 octobre au 31 mars) 700,00 €
- Entreprises implantées à Champagnier 2 000,00 €
- Entreprises hors Champagnier 3 000,00 €

###### Gymnase sans cuisine

- Champagnards.es - période estivale (1 avril au 15 octobre) 300,00 €
- Champagnards.es - période hivernale (15 octobre au 31 mars) 600,00 €
- Entreprises implantées à Champagnier 2 000,00 €
- Entreprises hors Champagnier 3 000,00 €

##### SALLE FRATERNITÉ

- Toutes périodes : 100,00 €

Étant précisé que les clés seront remises le vendredi après-midi durant le temps de travail de l'agent concerné.

Les agents communaux bénéficient d'un demi-tarif par an sur les locations de salles et d'équipements communaux, sous réserve des disponibilités des équipements (arbitrage de l'autorité territoriale si besoin).

Les modalités de location et d'utilisation sont définies par le règlement d'utilisation et de mise à disposition des salles communales.

## LOCATION DE SALLES HORS WEEK-END

Selon disponibilité des équipements

### GYMNASSE DE L'ESPACE DES 4 VENTS

#### Gymnase avec cuisine

- Entreprises implantées à Champagnier **60,00 €/heure**

#### Gymnase sans cuisine

- Entreprises implantées à Champagnier **40,00 €/heure**
- Artistes / sportifs de haut niveau **1€/heure + projet culturel ou sportif**

### SALLE FRATERNITÉ

- Entreprises implantées à Champagnier **15,00 €/heure**

## REDEVANCE D'OCCUPATION DES ESPACES EXTÉRIEURS DES 4 VENTS

L'occupation des espaces extérieurs de l'Espace des 4 vents par des activités foraines ou circassiennes est restreinte à un cercle de dix mètres de diamètre matérialisé par la présence d'un revêtement en sable stabilisé.

Tarif d'occupation du cercle de dix mètres de diamètre **10,00€/jour**

Tarif d'occupation du cercle de dix mètres de diamètre + raccordement électrique **15,00€/jour**

L'occupation des espaces extérieurs de l'Espace des 4 vents pour des activités en lien avec les entreprises de Champagnier (séminaire, team building, etc.) se fait sous réserve de la disponibilité et de l'accord de l'autorité territoriale.

Entreprises implantées à Champagnier **20,00 €/heure**

## ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX

Équipements communaux	Location par les champagnards.es	Location par les entreprises champagnardes
Table	1,00 €	2,00 €
Chaise	0,25 €	0,50 €
Banc	0,50 €	1,00 €
Chapiteau	100,00 €	200,00€

Les modalités de location et de mise à disposition sont définies par le règlement de mise à disposition des équipements communaux, annexé à cette délibération.

## CONCESSIONS DU CIMETIÈRE

- |                           |          |
|---------------------------|----------|
| • Concession pour 15 ans  | 250,00 € |
| • Concession pour 30 ans  | 350,00 € |
| • Concession pour 50 ans  | 600,00 € |
| • Columbarium pour 15 ans | 200,00 € |
| • Columbarium pour 30 ans | 300,00 € |

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'abroger la délibération DEL2023-018 du 27 mars 2023 ;
- D'accepter les tarifs exposés ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants à cette décision.

Modalités de vote : 13 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT  
Maire



Benoît ROSSIGNOL  
Secrétaire

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Benoît ROSSIGNOL.

Certifié exécutoire compte-tenu de la  
Transmission en préfecture le : 21 MAI 2024  
Publié le : 21 MAI 2024